



Un label de qualité environnementale pour les transporteurs routiers de voyageurs

L'ADEME, le ministère de la Transition écologique et solidaire et les organisations professionnelles du secteur annoncent le lancement du label Objectif CO₂ pour les transporteurs routiers de voyageurs. Le label Objectif CO₂ certifie l'atteinte d'un haut niveau de performance énergétique et environnementale. Avec ce label, les donneurs d'ordre comme les utilisateurs (collectivités territoriales, entreprises ou particuliers) disposent d'un repère de mobilité vertueuse.

Ce label est intégré au dispositif « Objectif CO₂ » déployé dans le cadre du programme EVE (Engagements volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique) porté par l'ADEME et les organisations professionnelles.

L'engagement environnemental du secteur

Le label Objectif CO₂ du Transport routier de voyageurs confirme l'engagement des entreprises du secteur dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental. Il illustre leur volonté d'atteindre les objectifs fixés par la France dans sa Stratégie Nationale Bas-Carbone, soit -28% d'émissions de GES d'ici 2030 et la décarbonation complète du secteur du transport en 2050.

Comment obtenir le label ?

Les données concernant les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises candidates à la labellisation sont auditées par des experts indépendants habilités par l'ADEME et comparées au référentiel européen HBEFA. Le label est attribué pour 3 ans par les représentants du ministère de la Transition écologique et solidaire, de l'ADEME et des organisations professionnelles.

Cette démarche permet également aux entreprises de fiabiliser le calcul des émissions de GES qu'elles ont l'obligation de communiquer aux bénéficiaires des prestations de transport qu'elles fournissent, en application du décret dit « Info GES ».

Pour candidater, les entreprises peuvent prendre contact auprès de leur organisation professionnelle et se rendre sur le site www.objectifCO2.fr

Les premiers lauréats

Ce mardi 10 mars, 6 premières entreprises de transport de voyageurs viennent d'obtenir leur labellisation¹. Certaines d'entre-elles sont engagées depuis 2011 dans la charte Objectif CO₂. Soutenues dans leur démarche volontaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre, elles ont pu disposer d'outils pour mesurer et piloter leurs émissions, d'une méthodologie d'actions et d'un accompagnement personnalisé par des chargés de missions Eco CO₂.

Pour obtenir ces excellents résultats, les actions mises en place ont porté entre autres sur :

- le renouvellement du parc de véhicules,
- l'utilisation d'énergies alternatives au diesel,
- la formation à l'éco-conduite

¹ AUTOCARS R. BARRIERE (82); CARS FAROUAULT (50); CARS ROUILLARD (22); CFTI CANNES (06); VOYAGES CAVÉ (44); VOYAGES KUNEGEL (68)

A propos du dispositif Objectif CO₂

Lancé en 2008, le dispositif Objectif CO₂ s'étend en 2011 aux transporteurs routiers de voyageurs. Il s'appuie sur une charte d'engagements volontaires et accompagne les entreprises sur la réduction de leur émissions de GES sur 3 ans. Depuis octobre 2018, le dispositif Objectif CO₂ a intégré le Programme EVE (*Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et logistique*) qui intègre également les chargeurs et commissionnaires de transport.

Depuis la création du dispositif Objectif CO₂ le transport routier de voyageurs représente :

- 320 entreprises de transport routier de voyageurs engagées
- 50 563 véhicules concernés
- 53 334 conducteurs impliqués

A propos du programme EVE

Ce programme permet d'accompagner les entreprises dans la réduction de l'impact énergétique et environnemental de leurs activités de transport et logistique. Son objectif est d'éviter l'émission de plus d'un million de tonnes de CO₂ supplémentaires par an par l'accompagnement des chargeurs, des commissionnaires de transport, des grossistes, des transporteurs routiers de marchandises et de voyageurs. Le programme est porté par l'ADEME et les Organisations Professionnelles (AUTF, CGI, FNTR, FNTV, OTRE, Union TLF) et bénéficie du soutien du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il est financé par Total Marketing France dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Eco CO₂ assure, au nom de l'ADEME, la coordination, l'animation et l'accompagnement technique du programme.

www.eve-transport-logistique.fr

A propos de l'ADEME

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe

A propos d'Eco CO₂

Eco CO₂ est une éco-entreprise innovante de l'Economie Sociale et Solidaire. Créée en 2009, sa mission est d'accompagner les citoyens et les organisations sur la réduction durable de leur impact environnemental. Eco CO₂ déploie des programmes de sensibilisation sur les économies d'énergie et la mobilité durable, conçoit des outils de mesure et réalise des études comportementales. Elle agit en tant que maître d'ouvrage ou accompagne des maîtres d'ouvrage dans le déploiement de programmes d'envergure. Son domaine d'expertise est la gestion de programmes générateurs de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) dont elle est le leader national.

www.ecoco2.com